



# Bulletin Officiel

N° 4386 Jeudi 27 Juin 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

HEXABYTE 2

### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS  
DE LA SOCIETE HANNABAL LEASE 3

### COMMUNIQUE DE PRESSE

AeTECH 4-5

SYPHAX AIRLINES 6

TELNET HOLDING 7

### INFORMATIONS POST AGO-AGE

BANQUE ZITOUNA - AGO - 8-10

STIP - AGO - 11-16

STIP - AGE - 17

### AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

GIF FILTER 18

SOTRAPIL 19

COURBE DES TAUX 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 21-22

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

- STIP

**COMMUNIQUE DU CMF\***

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société HexaByte et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, le Directeur Général de la société a précisé ce qui suit :

« Nous vous confirmons qu'aucune information ou évènement visé par le règlement du conseil du marché financier (notamment les articles 4, 36 à 41 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994) n'est intervenu, susceptible de provoquer une augmentation pareille de cours ou de l'expliquer.

Nous vous prions aussi de noter que :

- Aucune opération financière ou due diligence n'est en cours, à l'exception de celles régulières et réglementaires effectuées périodiquement par les commissaires aux comptes.
- Aucun nouveau projet d'investissement significatif n'a été décidé, à la date de ce jour».

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DE LA BOURSE****RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI  
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE**

1-A partir du **vendredi 21 juin 2013**, les 4 000 000 d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société Hannibal Lease, ainsi que les 1 740 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 740 000** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché **Principa** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **9,500 dinars** par action.

Le titre Hannibal Lease sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007310139
- Mnémonique : HL
- Libellé : Hannibal Lease
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société Hannibal Lease sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	17	29 450		546	4 805	5 351
AMEN Invest	852	91 875		32 931	5 779	38 710
ATTIJARI Intermé.	41	31 675		1 520	5 058	6 578
Axis Bourse	45	33 586		1 443	4 610	6 053
BEST Invest	30	8 160		1 131	961	2 092
BIAT Capital	70	335 986		2 573	63 716	66 289
BNA Capitaux	373	393 501		12 666	66 828	79 494
CCF	17	1 300		663		663
CGF	818	352 933		30 952	49 007	79 959
CGI	74	13 101		2 808	1 393	4 201
FINA Corp.	62	6 200		2 376	499	2 875
MAC SA	2 858	3 082 376	105 500	99 918	481 742	687 160
MAXULA Bourse	426	97 612		16 183	7 647	23 830
MCP	27	1 900		1 053		1 053
SBT	3	370		117		117
SCIF	223	24 000		8 692		8 692
SIFIB BH	17	850		663		663
SOFIGES	243	21 751		9 350	1 732	11 082
TSI	168	72 301		6 197	12 126	18 323
Tunisie Valeurs	245	124 631		9 165	17 097	26 262
UBCI Finance	1	100		39		39
UFI	26	4 900		1 014		1 014
<b>TOTAL OPF</b>	<b>6 636</b>	<b>4 728 558</b>	<b>105 500</b>	<b>242 000</b>	<b>723 000</b>	<b>1 070 500</b>

Par ailleurs, MAC SA informe que les **669 500** actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **23** investisseurs avertis.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Advanced e-Technologies : AeTECH**

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

#### **APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

##### **1. Objet**

Le 05 Juin 2013 , et faute de respect du formalisme explicitement énoncé par voie de presse et ce, par tous les candidats à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration, cette élection a été reportée. De ce fait, la société AeTECH informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

##### **2. Conditions de participation**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration d'AeTECH avant l'introduction au marché financier et ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société Ae TECH pour les personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaires institutionnels
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

##### **3. Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2)
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter
- Une attestation récente du nombre d'actions AeTECH prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par MCP Mena Capital Partners Le Grand Boulevard du Lac 1053 Les Berges du Lac
- Une fiche de candidature (annexe 1)
- Un CV détaillé

##### **4. Date limite de dépôt de candidatures**

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général d'AeTECH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapid poste au bureau d'ordre d'AeTECH sis rue des entrepreneurs Charguia 2 au plus tard le 29 Juin 2013.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 Juillet 2013 au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana – 1053 – Les Berges du Lac.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société Ae TECH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital des personnes physiques et morales et de plus de 5% pour les institutionnels s'abstiendront de voter.

- Suite -

Annexe 1

### FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison

Sociale : .....

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Profession /

Activité : .....

.....

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

.....

Historique en tant qu'administrateur :

.....

**Signature**

Annexe 2

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison

Sociale : .....

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Demeurant à

.....

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « Ae TECH »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales

**Signature**

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SYPHAX AIRLINES**

**SIEGE SOCIAL :** Aeroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

**Syphax Airlines réceptionne son avion A330 baptisé « El Qods » et choisit le groupe Air France & KLM pour le support technique**

Conformément à la stratégie de développement énoncée dans le Business Plan d'introduction en bourse, la société Syphax Airlines informe le public de la conclusion d'un contrat de location d'un avion Airbus A330-200. Cet avion baptisé « El Qods », qui a été réceptionné le jeudi 20 juin 2013 au Bourget (France) a atterri le vendredi 21 juin 2013 à 11h55 à l'aéroport Tunis Carthage. Il permettra à la compagnie d'assurer des vols en long courrier, en destination des pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

Par ailleurs, et dans le cadre du Salon de l'Aéronautique du Bourget, la société Syphax Airlines a également signé un contrat de maintenance avec Air France Industries pour l'entretien des équipements de son avion « El Qods ». Les services de support délivrés par le prestataire incluent les réparations, un accès dédié au pool d'équipements ainsi que la mise à disposition d'une solution back-up en cas de panne.

Syphax Airlines bénéficiera aussi de prestations de maintenance en ligne en Tunisie, d'assistance lors des escales, d'un support engineering dédié pour son A330-200 ainsi que de la formation du personnel dédié et ce grâce à l'expertise d'Air France Consulting et de son partenaire AMC (Aircraft Management & Consulting).

Ainsi, la formation qui sera assuré par Air France Industries renforcera les intentions de Syphax Airlines pour la création d'un centre de maintenance dernière génération. En fait, la société a prévu au niveau de son business plan, la construction d'un hangar de maintenance courant 2014, ce centre permettra de répondre aux besoins techniques de maintenance et de réparation pour les avions de la société ainsi que pour les avions des compagnies étrangères.

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**TELNET HOLDING SA**

**Siège social :** Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

**LE GROUPE TELNET HOLDING EXPORTE SON SAVOIR FAIRE AUTOUR DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATIONS UNIFIEES « POLYCOM » SUR LE MARCHE ALGERIEN**

***Tunis le 24 Juin 2013 ;***

La société **Data BOX** (*Pôle télécoms et intégration réseaux*), filiale du **Groupe TELNET HOLDING** (TLNET) est le partenaire en Tunisie de FVC depuis 2000, annonce la signature d'un important contrat avec l'opérateur Algérie Telecom à la suite d'un appel d'offre international pour la fourniture et la mise en service en Algérie d'une plateforme de vidéo conférence. Le choix d'Algérie Telecom de la technologie Polycom proposée par la société Data Box et ses partenaires locaux en Algérie (DB ALGERIA et DB ALGERIA TECH), témoigne du fort savoir faire et de l'expertise de haut niveau de Data Box dans le domaine des technologies de vidéo conférence et de Communications Unifiées (UC) du constructeur Polycom.

La confiance d'Algérie Telecom dans la technologie Polycom repose sur le positionnement de Polycom comme leader sur le marché mondial de la vidéo conférence, « RealPresence » et Communications Unifiées avec une part du marché de 33% tel que publié dans le dernier rapport du 21 Août 2012 de la firme mondiale spécialisée «**Forrester Research Inc**» et confirmé également le 5 Septembre 2012 par les études comparatives des cabinets internationaux spécialisés « **International Data Corporation (IDC)**, « **Synergy Research Group** » et «**Wainhouse Research**».

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS DES SOCIETES

### Informations post AGO

#### **BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02, Avenue Qualité de la Vie, le Kram

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012, la Banque Zitouna publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

### **I- Résolutions adoptées :**

#### **PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture et présentation des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012, et après lecture et présentation des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2012**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les déficits de l'exercice 2012 d'un montant de – 1 168 KDT dans les résultats reportés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Ratification de la nomination des trois membres restants du Comité Charaïque**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination effectuée par le Conseil d'Administration réuni le 23 mai 2013, de Messieurs Mounir Tlili, Borhène Naffati et Hichem Grissa en tant que membres du comité Charaïque de la Banque.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le Président du Comité Charaïque relatif à l'exercice 2012**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2012, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général, pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2012.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2013 à un montant brut maximum de quatre-vingt-seize mille (96.000) dinars à raison de huit mille (8.000) dinars bruts par an pour chaque Administrateur.

- Suite -

Les jetons de présence ainsi fixés resteront en vigueur pour les exercices suivants sauf modifications décidées par l'Assemblée Générale.

Pour les administrateurs personnes morales, les jetons de présence sont à distribuer à la personne morale sauf notification contraire de celle-ci.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **HUITIEME RESOLUTION : Fixation des indemnités de présence pour l'exercice 2013**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les indemnités de présence aux Comités émanant du Conseil d'Administration comme suit :

- Mille (1.000) dinars bruts par réunion pour chaque membre (Hormis les présidents des comités)
- Deux mille (2.000) dinars bruts par réunion pour les présidents des comités.

Les indemnités de présence ainsi fixées resteront en vigueur pour les exercices suivants sauf modifications décidées par l'Assemblée Générale.

Pour les administrateurs personnes morales, les indemnités de présence sont à distribuer à son représentant permanent au comité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **NEUVIEME RESOLUTION: Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif au contrat de location commerciale conclu avec la société Ennakl S.A., approuve ledit contrat de location commerciale, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'avenant n°1 à la Convention d'Assistance et de Conseil conclue avec la société Al Karama Holding SA en date du 01/11/2009, et conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve l'Avenant conclu avec la société Al Karama Holding, et ce, dans le cadre de l'apurement de tous engagements, obligations et rémunérations antérieurs à l'entrée en vigueur dudit Avenant.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **DIXIEME RESOLUTION: Mandats des Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet FMBZ KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de trois exercices s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la Générale d'Audit et Conseil (GAC) représentée par Monsieur Chihèb Ghanmi, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, commissaire aux comptes pour un mandat de trois exercices s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **ONZIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Mohammed Meddeb en sa qualité d'administrateur de la Banque et approuve la cooptation faite par le Conseil d'Administration réuni le 20 juin 2013, de la Société la Centrale Laitière du Cap Bon «CLC» S.A représentée par Monsieur Boubaker Mehri, en sa qualité de nouvel Administrateur de la Banque.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **DOUZIEME RESOLUTION : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

En 1000 Dinars

	31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIF</b>		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	67 223	20 662
Créances sur les établissements bancaires et financiers	123 356	133 129
Créances sur la clientèle	430 192	267 824
Portefeuille-titre commercial	160	160
Portefeuille d'investissement	4 553	18 636
Valeurs immobilisées	46 891	49 655
Autres actifs	18 649	20 202
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>691 024</b>	<b>510 268</b>
<b>PASSIF</b>		
Banque Centrale et CCP	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 863	893
Dépôts et avoirs de la clientèle	595 049	419 931
Dettes de financements et Ressources spéciales	11 204	13 046
Autres passifs	27 644	19 443
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>635 760</b>	<b>453 313</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital Social	70 000	70 000
Réserves	10 000	10 000
Actions propres	0	-
Autres capitaux propres	-	523
Résultats reportés	(24 736)	(23 568)
Résultat de l'exercice	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>55 264</b>	<b>56 955</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>691 024</b>	<b>510 268</b>

**III - L'état d'évolution des capitaux propres.**

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011 avant affectation	70 000	10 000	-	523	- 8 625	- 14 943	56 955
Affectation du Résultat de l'exercice 2011					- 14 943	14 943	-
Solde au 31/12/2011 après affectation	70 000	10 000	-	523	- 23 568	-	56 955
Subvention D'investissement				523			- 523
Dividendes							
Résultat net de l'exercice 2012						- 1 168	- 1 168
Solde au 31/12/2012 avant affectation	70 000	10 000	-	-	- 23 568	- 1 168	55 264
Affectation du Résultat de l'exercice 2012					- 1 168	1 168	-
Solde au 31/12/2012 après affectation	70 000	10 000	-	-	- 24 736	-	55 264

**AVIS DES SOCIETES**

**Informations Post AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES  
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège Social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre  
1003 Tunis El khadra

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 juin 2013, la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES –STIP publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**Les résolutions adoptées.**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2012 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2012, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

- Suite -

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2012 des jetons de présence à hauteur de 1 000 Dinars par séance avec un maximum de 4 000 Dinars par an pour chaque Administrateur.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 soit 19.311.551.029 Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	Dinars	8.606.231.395
Report déficitaire (perte 2012)	Dinars	10.705.319.634

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2012, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » ratifie la nomination de monsieur Lamine CHERNI en tant qu'Administrateur pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

## **HUITIEME RESOLUTION**

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 15 mai 2013 des Administrateurs suivants comme sortants :

- Pirelli Tyre spa
- La Banque Islamique de Développement « BID »

Le bureau de l'Assemblée a reçu 4 candidatures pour les deux sièges objet de ce renouvellement.

- La BID
- PIRELLI TYRE SPA
- M. Ahmed Naim KECHAOU
- M. Bechir LOUATI

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

- La BID
- PIRELLI TYRE SPA

Ainsi les deux sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1) PIRELLI TYRE SPA
- 2) Banque Islamique de Développement « B ID »

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2015.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Lamine CHERNI
- STUSID BANK
- STB
- BTK
- STIA
- OCT
- EL BOUNIANE
- PIRELLI TYRE SPA
- Banque Islamique de Développement « BID »

Cette résolution soumise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**Le Bilan après affectation du résultat comptable.****BILAN**

Après approbation &amp; affectation des résultats par l'AGO du 21/06/2013

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2011
<b>Actifs non courants</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
mmobilisations incorporelles	8 413 106	8 382 594
· Amortissements	(7 740 372)	(7 195 684)
	<b>672 734</b>	<b>1 186 910</b>
mmobilisations corporelles	174 594 785	173 185 087
· Amortissements	(151 768 409)	(143 724 015)
	<b>22 826 375</b>	<b>29 461 072</b>
mmobilisations financières	10 695 450	10 661 378
· Provisions	(5 012 669)	(5 871 328)
	<b>5 682 781</b>	<b>4 790 050</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>29 181 891</b>	<b>35 438 032</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>29 181 891</b>	<b>35 438 032</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	30 790 882	43 388 037
· Provisions	(1 065 341)	(953 047)
	<b>29 725 541</b>	<b>42 434 990</b>
Clients et comptes rattachés	23 540 004	28 204 955
· Provisions	(15 498 870)	(13 065 448)
	<b>8 041 133</b>	<b>15 139 507</b>
Autres actifs courants	10 885 572	9 376 602
· Provisions	(1 041 154)	(816 145)
	<b>9 844 419</b>	<b>8 560 457</b>
Placements et autres actifs financiers	3 363 809	3 561 331
· Provisions	-	(201 531)
	<b>3 363 809</b>	<b>3 359 800</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	15 948 724	8 992 338
<b>Total des actifs courants</b>	<b>66 923 627</b>	<b>78 487 091</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>96 105 517</b>	<b>113 925 124</b>

- Suite -

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

## BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Après approbation & affectation des résultats par l'AGO du 21/06/2013

	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	2012	2011
<b>Capitaux propres et passifs</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	12 623 472	12 623 472
Réserves légales	2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050
Actions propres	(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres	7 775 052	7 765 564
Résultats reportés	(151 620 530)	(117 748 243)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>(126 524 817)</b>	<b>(92 662 019)</b>
Résultat de l'exercice	-	(14 560 736)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(126 524 817)</b>	<b>(107 222 754)</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts et dettes assimilées	38 828 760	20 786 522
Autres passifs non courants	971 313	844 649
Provisions pour risques et charges	1 065 765	308 964
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>40 865 838</b>	<b>21 940 135</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 373 396	13 437 473
Autres passifs courants	33 726 913	26 937 424
Concours bancaires et autres passifs financiers	139 664 187	158 832 846
<b>Total des passifs courants</b>	<b>181 764 497</b>	<b>199 207 743</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>222 630 334</b>	<b>221 147 878</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>96 105 517</b>	<b>113 925 124</b>

- Suite -**1- L'état d'évolution des capitaux propres.****Les capitaux propres après affectation**

Les capitaux propres ont passé de (107 222 754.224) DT au 31/12/2011 à (126 524 817.111) DT au 31/12/2012. Cette variation est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres qui suit :

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinv exonéré	Réserve spéciale	Actions propres	Réserve de réévaluation	Subv d'invest	Résultats Reportés	Amort Différés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	80 313	(32 977 465)	(69 601 734)	(15 169 044)	(92 641 923)
Affectation du résultat de l'exercice 2010 suivant décision de l'AGO du 29/6/2011								(5 870 758)	(9 298 286)	15 169 044	-
Subventions d'invt inscrites au résultat							(20 095)				(20 095)
Résultat net de l'exercice 2011										(14 560 736)	(14 560 736)
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	60 218	(38 848 223)	(78 900 020)	(14 560 736)	(107 222 754)
Affectation du résultat de l'exercice 2011 suivant décision de l'AGO du 19/6/2012								(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	-
Subvention d'investissement reçue							25 000				25 000
Subventions d'invnt inscrites au résultat							(15 512)				(15 512)
Résultat net de l'exercice 2012										(19 311 551)	(19 311 551)
<b>Solde au 31 Décembre 2012 Avant affectation</b>	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	69 706	(44 562 195)	(87 746 783)	(19 311 551)	(126 524 817)
Affectation du résultat de l'exercice 2012 suivant décision de l'AGO du 21/6/2013								(10 705 319,634)	(8 606 231,395)	19 311 551,029	-
<b>Solde au 31 Décembre 2012 Apres affectation</b>	12 623 472	2 419 912,385	1 903 050	700 000	(325 773,660)	7 705 345,946	69 705,842	(55 267 514,681)	(96 353 014,943)	-	(126 524 817,111)

**AVIS DES SOCIETES**

**Informations Post AGE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES  
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège Social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre  
1003 Tunis El khadra

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 juin 2013, la SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP- publie, ci-dessous les résolutions adoptées:

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

*Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

*Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

**AVIS DES SOCIETES**

Augmentation de capital annoncée

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION  
GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 KM 35 , 8030 GROMBALIA

La société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 a décidé de réaliser l'augmentation de capital par incorporation de réserves telle que approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 Juin 2013, pour le porter de 9 999 000 dinars à 10 268 973 dinars, et ce, par l'incorporation d'un montant de **269 973 dinars** à prélever sur les réserves pour réinvestissement exonérées, et l'émission de **269 973 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de Vingt Sept (**27**) **actions nouvelles gratuites pour Mille (1 000) actions anciennes**, et ce, à partir du **08 Juillet 2013**.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1er janvier 2013**.

**Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes de la société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **08 Juillet 2013**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **08 Juillet 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **08 Juillet 2013**.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **08 Juillet 2013**.

**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE**

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
« SOTRAPIL S.A »**

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord -1080Tunis-

La société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2013 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **520 520 dinars** pour le porter **de 17 177 160 dinars à 17 697680 dinars** et ce, par incorporation de :

480 460 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2012.

40 060 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **104 104 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente trois (33) actions anciennes.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2013** et seront assimilées aux actions anciennes.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 1er juillet 2013.**

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 1er juillet 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 1er juillet 2013.**

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **1er juillet 2013.**

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 27 JUIN 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,751%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,734%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,729%	1 003,572
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,727%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,718%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,703%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,689%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,684%	1 021,270
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,675%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,714%	1 034,787
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,884%	1 031,857
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,077%	998,120
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,196%	1 000,936
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,508
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,464
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,753
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,370
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,879
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,749
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,819

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,591	145,603		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,815	12,816		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,318	1,319		
35,569							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,688	35,691		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,551	48,555		
48,489							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	161,202	161,118		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	561,976	562,009		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	122,877	122,430		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,649	123,400		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,170	117,092		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,682	112,484		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,078	86,958		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	134,398	133,624		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	100,287	100,151		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,792	107,626		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 334,709	1 337,045		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 281,426	2 279,001		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	105,464	105,183		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,227	102,762		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,218	122,538		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 195,557	1 189,766		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,497	127,661		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,624	15,691		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 984,232	5 994,523		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 073,036	5 086,902		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,205	2,204		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,906	1,900		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,141	1,141		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,951	105,962
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,325	102,333
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,610	103,620
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,557	100,568
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,392	101,403
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,974	104,982
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,895	101,906
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,532	101,543
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,113	102,123
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,646	103,656
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,974	99,984
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,106	102,117
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,151	102,161
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,805	104,815
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,624	103,634
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,592	101,600
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,681	100,690
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,657	102,668
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,452	100,463
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,627	101,636
49 MAXULA INVESTITSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,689	102,697
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,448	100,459
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,762	101,772
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,962	102,971
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,366	100,375

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,317	10,318
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,080	101,089
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,633	101,642
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,250	99,322
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,826	67,568
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	150,340	150,537
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1496,210	1497,989
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,819	108,843
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,879	107,905
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	86,034	85,973
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,623	16,637
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,155	269,766
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,659	36,581
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 385,657	2 387,727
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,326	76,273
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,814	56,741
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,866	100,822
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,655	111,532
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,347	101,173
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,337	11,327
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,147	12,116
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,973	14,926
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,618	14,561
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,824	11,858
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,710	10,739
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,454	10,470
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,566	10,579
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,344	125,247
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,328	126,204
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,249	10,320
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,852	105,684
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,376	20,376
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,903	81,500
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	83,375	82,753
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,876	96,868
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	97,437	97,657
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	100,264	100,446
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,954	98,979
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,241	96,086
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	104,799	104,063
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	130,595	131,149
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,684	10,729
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,666	117,084
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,411	116,717
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,395	103,758
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,986	100,129
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	185,122	185,058
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,834	162,806
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,453	141,724
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 065,299	10 080,310
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,131	20,132
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,082	133,173
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 536,577	1 543,335
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,016	111,187
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	88,963	88,332
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	116,021	115,443
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 118,572	9 145,133
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,801	9,829
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,474	9,471

\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES  
-STIP-**

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF et Mr Mohamed Neji HERGLI.

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

## Bilan Consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2012	2011
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		15 289 036	14 873 375
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(11 075 483)	(10 049 264)
	<b>IV.1</b>	<b>4 213 553</b>	<b>4 824 111</b>
Immobilisations corporelles		182 750 121	179 934 067
- Amortissements des immobilisations corporelles		(156 730 196)	(148 0 039)
- Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		(47 059)	(47 059)
	<b>IV.1</b>	<b>25 972 867</b>	<b>31 846 970</b>
Immobilisations financières		687 867	633 380
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		-	-
	<b>IV.2</b>	<b>687 867</b>	<b>633 380</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>30 874 287</b>	<b>37 304 461</b>
Autres actifs non courants		19 450	28 122
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>30 893 737</b>	<b>37 332 583</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		37 980 483	51 293 323
-Provisions pour dépréciation des stocks		(1 211 148)	(1 108 183)
	<b>IV.3</b>	<b>36 769 335</b>	<b>50 185 140</b>
Clients et comptes rattachés		32 585 938	34 673 439
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(20 407 874)	(21 828 107)
	<b>IV.4</b>	<b>12 178 064</b>	<b>12 845 332</b>
Autres actifs courants		8 633 148	7 957 792
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 543 958)	(1 288 039)
	<b>IV.5</b>	<b>7 089 190</b>	<b>6 669 753</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>IV.6</b>	3 363 809	3 359 800
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>IV.7</b>	18 643 478	10 194 631
<b>Total des actifs courants</b>		<b>78 043 876</b>	<b>83 254 656</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>108 937 613</b>	<b>120 587 239</b>

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

## Bilan Consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2012	2011
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Réserves consolidées		(128 494 004)	(113 008 840)
Autres capitaux propres consolidés		9 815 814	9 454 686
Résultat de l'exercice, part du groupe		(18 744 440)	(15 485 164)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>IV.8</b>	<b>(125 124 932)</b>	<b>(106 741 619)</b>
Intérêts minoritaires dans autres capitaux propres		1 684 281	1 908 247
Intérêts minoritaires dans résultat		740 962	(412 797)
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>IV.9</b>	<b>2 425 243</b>	<b>1 495 450</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>IV.10</b>	39 558 528	20 925 137
Autres passifs non courants	<b>IV.11</b>	971 313	844 649
Provisions pour risques et charges	<b>IV.12</b>	1 065 765	390 123
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>41 595 606</b>	<b>22 159 910</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>IV.13</b>	9 445 322	14 517 127
Autres passifs courants	<b>IV.14</b>	32 600 784	25 819 520
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>IV.15</b>	147 995 590	163 336 852
<b>Total des passifs courants</b>		<b>190 041 696</b>	<b>203 673 499</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>231 637 302</b>	<b>225 833 409</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>108 937 613</b>	<b>120 587 239</b>

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

## Etat de résultat Consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2012	31/12/2011
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	IV.16	114 346 672	111 704 805
Autres produits d'exploitation		420 140	449 303
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>114 766 811</b>	<b>112 154 108</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		6 575 254	(7 965 759)
Achats de marchandises consommés	IV.17	3 940 376	79 530
Achats d'approvisionnements consommés	IV.18	66 735 161	83 707 986
Charges de personnel	IV.19	26 285 130	24 526 921
Dotations aux amortissements et aux provisions	IV.20	11 714 171	9 882 368
Autres charges d'exploitation		5 571 112	6 352 894
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>120 821 203</b>	<b>116 583 940</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(6 054 392)</b>	<b>(4 429 832)</b>
Charges financières nettes	IV.21	12 317 475	11 736 753
Produits des placements		15 608	22 234
Autres gains ordinaires		828 893	719 580
Autres pertes ordinaires		125 381	232 697
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(17 652 748)</b>	<b>(15 657 467)</b>
Impôt sur les bénéfices		350 731	240 493
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>(18 003 478)</b>	<b>(15 897 961)</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		(740 962)	412 797
<b>Résultat net revenant à la société mère</b>		<b>(18 744 440)</b>	<b>(15 485 164)</b>

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA

## Etat des flux de trésorerie consolidé

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31/12/2012	31/12/2011
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>(18 003 478)</b>	<b>(15 897 960)</b>
Ajustements pour:		
- Dotations aux amortissements et aux provisions	16 551 715	13 342 388
- Reprises sur provisions et amortissements	(9 805 016)	(3 758 390)
- Différence de change sur liquidités et équivalents de liquidités	(16 466)	(8 786)
- Transfert de charges	(346 274)	409 358
- Variation de l'écart de conversion	396 024	93 448
- Plus value de cession des immobilisations corporelles	(14 865)	-
- Moins value sur cession des immobilisations corporelles	33 641	43 635
- Variations des :		
Stocks	13 312 840	(13 004 304)
Créances	2 292 339	2 357 161
Autres actifs courants	(1 299 115)	(32 396)
Placements et autres actifs financiers	89 854	415 409
Fournisseurs et autres dettes	9 950 089	11 167 174
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>13 141 286</b>	<b>(4 873 263)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 762 590)	(1 774 412)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31 920	134 911
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	2 601
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(49 596)	(4 308)
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs non courants	-	(7 314)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(1 780 266)</b>	<b>(1 648 523)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts	76 211 701	41 936 761
Encaissements provenant des subventions d'investissement	(123 825)	-
Décaissement pour remboursement des emprunts	(74 646 962)	(38 069 384)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>1 440 913</b>	<b>3 867 377</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	16 466	8 786
Incidence de la conversion des flux de trésorerie des filiales étrangères	56 678	15 367
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 875 078</b>	<b>(2 630 256)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>(41 000 790)</b>	<b>(38 370 534)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(28 125 712)</b>	<b>(41 000 790)</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## I. PRESENTATION DU GROUPE

### I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE

Le groupe « STIP » est composé de quatre sociétés qui sont :

– La société STIP SA qui est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital est de 42 078 240 DT. A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT l'action. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital sans issue pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal, la fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société SONAP, la STIP est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente. Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

– La société SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté, au 31 décembre 2011, à 595 000 DT.

La société a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulgarisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

– La société SOMACOP PLUS est une société à responsabilité limitée constituée en 1998 avec un capital de 10 000 DT.

La société a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

– La société SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain, constituée en 1997. Son capital est 7 152 738 DT au 31 décembre 2012 (55 943 000 DM).

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après vente des pneumatiques.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal marocain.

## I.2. PARTICIPATION ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

Les participations de la société STIP dans ses filiales se détaillent comme suit :

- La STIP détient 59 492 actions sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, soit un pourcentage de contrôle de 99,99%.
- La SOMACOP détient 1 998 parts des 2 000 parts sociales composant le capital social de la SOMACOP PLUS, soit un pourcentage de contrôle de 99,90%.
- La STIP détient 363 975 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

## II. REFERENTIEL COMPTABLE

### II.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Aux fins d'intégration, la conversion en monnaie de présentation (Dinar Tunisien) des comptes des filiales étrangères, est effectuée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 21 « *Effets des variations des cours en monnaies étrangères* ».

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

## III. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

### III.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation.

Par rapport à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, le périmètre de consolidation n'a connu aucune variation et comprend quatre sociétés intégrées globalement au 31 décembre 2012:

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
<b>Mère</b>			
Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	<b>IG</b>	100,00%	100,00%
<b>Filiales</b>			
SOMACOP	<b>IG</b>	99,99%	99,99%
SOMACOP PLUS	<b>IG</b>	99,90%	99,89%
SMTP Amine	<b>IG</b>	65,06%	65,06%

**IG:** Intégration globale

## **III.2. METHODES DE CONSOLIDATION**

- *Sociétés consolidées par intégration globale*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

## **III.3. REGLES DE CONSOLIDATION**

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

### **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

## **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition sont identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrées globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

## **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- *Opérations réciproques*

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

- *Actions émises par la STIP détenues par le groupe*

Les actions émises par la STIP et acquises avec pour objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

- *Conversion des états financiers individuels des filiales étrangères*

Le résultat et la situation financière de la SMTP, établie au Maroc, libellés en Dirham Marocain (Monnaie fonctionnelle) ont été être convertis en Dinar Tunisien (Monnaie de présentation), en utilisant les procédures suivantes :

- (a) Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) ont être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- (b) Les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) ont été convertis au cours de change moyen pour la période ; et
- (c) Tous les écarts de change en résultant ont été portés en capitaux propres sous rubrique distincte intitulée « Ecart de conversion ». Les écarts de change cumulés provenant de la conversion et attribuables aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires et portés en tant que tels dans le bilan consolidé.

Un cours de change moyen pondéré pour la période a été utilisé pour la conversion des flux de trésorerie de la SMTP. En effet, IAS 21 n'autorise pas l'utilisation du cours de change à la date de clôture pour la conversion des flux de trésorerie d'une filiale étrangère.

### **III.4. DATE DE CLOTURE**

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### **III.5. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Le groupe a accusé une perte nette consolidée de 18 744 440 DT pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 125 124 932 DT.

Sur une base consolidée, le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 111 997 714 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 122 699 689 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital de la société mère motivée par des pertes de 29 454 768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42 078 240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société mère a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société mère s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

#### **UNITE MONETAIRE**

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

Les états financiers individuels des filiales étrangères ont été intégrés en appliquant les procédures de conversion décrites ci-avant (Cf. III.3).

Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangères réalisées par les entités dont la monnaie fonctionnelle est le Dinar Tunisien, ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme NC 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

#### **IMMOBILISATIONS**

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

## **STOCKS**

Les valeurs d'exploitation comprennent les matières premières, les matières consommables, les produits en cours, les produits finis et les marchandises.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminés sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque sortie.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destiné à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

## **EMPRUNTS**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

#### IV. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### IV.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent au 31/12/2012 à 30 186 420 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Transfert	Ecart de conversion	Valeur brute au 31/12/2012	Amorts cumulés au 31/12/2011	Dotation 2012	Régularisation cessions	Ecart de conversion	Ecriture de consolidation	Amorts cumulés au 31/12/2012	VCN au 31/12/2012
<b>Immobilisations incorporelles</b>													
-Know How	7 004 062	-	-	-	-	7 004 062	(6 036 621)	(483 721)	-	-	-	(6 520 342)	483 720
-Logiciels	715 744	36 398	-	20 191	2 703	775 036	(654 557)	(35 390)	-	(2 642)	-	(692 589)	82 446
-Fonds commercial	7 133 378	-	-	-	376 560	7 509 938	(3 358 087)	(41 735)	-	-	(462 731)	(3 862 553)	3 647 385
-Encours	20 191	-	-	(20 191)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (I)</b>	<b>14 873 375</b>	<b>36 398</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>379 263</b>	<b>15 289 036</b>	<b>(10 049 264)</b>	<b>(560 846)</b>	<b>-</b>	<b>(2 642)</b>	<b>(462 731)</b>	<b>(11 075 483)</b>	<b>4 213 553</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>													
-Terrains	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 964 954	-	-	-	13 807	24 978 761	(14 661 327)	(850 928)	-	(3 444)	-	(15 515 698)	9 463 063
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	-	870 029	(556 891)	(14 320)	-	-	-	(571 211)	298 818
-Constructions sur sol d'autrui	155 500	-	-	-	-	155 500	(95 121)	-	-	-	-	(95 121)	60 379
-Agencement et Aménagt. des constructions	3 576 319	833	-	116 625	-	3 693 777	(2 391 734)	(135 682)	-	-	-	(2 527 416)	1 166 361
-Matériel & outillages industriels	101 421 483	818 225	(647 428)	236 702	60 317	101 889 276	(85 489 426)	(7 128 983)	576 805	(12 567)	-	(92 054 171)	9 835 105
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 802 700	-	-	-	-	37 802 723	(37 625 193)	-	-	-	-	(37 625 193)	177 530
-Matériel de transport	2 139 354	702 984	(54 708)	-	2 942	2 790 571	(1 695 525)	(431 132)	50 591	(2 815)	-	(2 078 881)	711 690
-Matériel informatique	1 178 035	174 378	(111 755)	-	14 383	1 255 042	(1 056 399)	(65 287)	95 375	(4 557)	-	(1 030 867)	224 175
-Agencement, Aménagts & Installations	1 259 926	1 200 564	(97 574)	11 450	217 755	2 592 121	(975 218)	(707 303)	103 241	(191 204)	-	(1 770 484)	821 637
-Equipement de bureau	4 464 016	6 120	(69 523)	-	6 704	4 407 316	(3 493 205)	(13 061)	47 444	(2 330)	-	(3 461 152)	946 164
-En cours	733 653	558 564	-	(364 777)	19 466	946 906	-	-	-	-	-	-	946 906
<b>Sous-total (II)</b>	<b>179 934 067</b>	<b>3 461 668</b>	<b>(980 987)</b>	<b>-</b>	<b>335 374</b>	<b>182 750 121</b>	<b>(148 040 039)</b>	<b>(9 346 696)</b>	<b>873 456</b>	<b>(216 916)</b>	<b>-</b>	<b>(156 730 196)</b>	<b>26 019 927</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>194 807 442</b>	<b>3 498 066</b>	<b>(980 987)</b>	<b>-</b>	<b>714 637</b>	<b>198 039 157</b>	<b>(158 089 303)</b>	<b>(9 907 542)</b>	<b>873 456</b>	<b>(219 559)</b>	<b>(462 731)</b>	<b>(167 805 678)</b>	<b>30 233 478</b>
<b>Prov pour dépréciation immo SMTP (III)</b>							<b>(47 059)</b>					<b>(47 059)</b>	<b>(47 059)</b>
<b>Total (I+II+III)</b>													<b>30 186 420</b>

## IV.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31/12/2012 à 687 867 DT contre 633 380 DT au 31/12/2011. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Dépôts et cautionnements versés	524 490	497 087	27 403
Prêts au personnel	163 377	136 293	27 084
<b>Total</b>	<b>687 867</b>	<b>633 380</b>	<b>54 487</b>

## IV.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31/12/2012 à 36 769 335 DT contre 50 185 140 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Matières premières	8 125 447	14 138 728	(6 013 281)
Autres approvisionnements	8 591 416	8 594 340	(2 924)
Marchandises	7 172 783	7 882 749	(709 966)
Produits finis	11 052 880	17 183 068	(6 130 188)
En-cours de productions de biens	3 037 957	3 494 437	(456 481)
<b>Total brut</b>	<b>37 980 483</b>	<b>51 293 323</b>	<b>(13 312 840)</b>
- Provision pour dépréciation des stocks	(1 211 148)	(1 108 183)	(102 965)
<b>Valeur nette</b>	<b>36 769 335</b>	<b>50 185 140</b>	<b>(13 415 805)</b>

## IV.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31/12/2012 à 12 178 064 DT contre 12 845 332 DT au 31/12/2011. Il se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Clients locaux	2 571 365	1 917 135	654 230
Clients étrangers	13 088 546	13 885 161	(796 615)
Clients, effets à recevoir	114 441	427 047	(312 606)
Clients douteux	16 811 586	18 444 096	(1 632 510)
<b>Total brut</b>	<b>32 585 938</b>	<b>34 673 439</b>	<b>(2 087 501)</b>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(20 407 874)	(21 828 107)	1 420 233
<b>Valeur nette</b>	<b>12 178 064</b>	<b>12 845 332</b>	<b>(667 268)</b>

#### IV.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2012 à 7 089 190 DT contre 6 669 753 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Fournisseurs débiteurs	1 776 494	1 348 086	428 407
Personnel et comptes rattachés débiteurs	156 651	123 513	33 137
Etat et comptes rattachés débiteurs	6 014 782	5 443 279	571 503
Comptes courants associés débiteurs	55 335	13 421	41 915
Autres débiteurs divers	170 360	525 033	(354 673)
Comptes de régularisation actifs	459 525	504 460	(44 935)
<b>Total brut</b>	<b>8 633 148</b>	<b>7 957 792</b>	<b>675 356</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(1 543 958)	(1 288 039)	(255 919)
<b>Valeur nette</b>	<b>7 089 190</b>	<b>6 669 753</b>	<b>419 437</b>

#### IV.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2012 à 3 363 809 DT contre 3 359 800 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Régies d'avance & accreditifs (supérieurs à 3 mois)	3 306 731	3 504 253	(197 522)
Blocages Saisie Arrêt	57 078	57 078	-
<b>Total brut</b>	<b>3 363 809</b>	<b>3 561 331</b>	<b>(197 522)</b>
Provision pour dépréciation des placements et AAF	-	(201 531)	201 531
<b>Valeur nette</b>	<b>3 363 809</b>	<b>3 359 800</b>	<b>4 009</b>

#### IV.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2012 à 18 643 478 DT contre 10 194 631 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Banques	458 457	603 511	(145 054)
Caisses	181 971	107 381	74 590
Chèques à l'encaissement	17 380 129	8 054 647	9 325 482
Effets à l'encaissement	3 920	-	3 920
Effets à l'escompte	-	54 367	(54 367)
Bons de trésor	405 000	405 000	-
Régies d'avance & accreditifs (inférieurs à 3 mois)	214 000	969 725	(755 725)
<b>Total</b>	<b>18 643 478</b>	<b>10 194 631</b>	<b>8 448 846</b>

## IV.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 125 124 932 (solde créditeur) au 31/12/2012 contre 106 741 619 (solde créditeur) au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Capital social	12 623 472	12 623 472	-
<b>Total 1</b>	<b>12 623 472</b>	<b>12 623 472</b>	<b>-</b>
Réserve légale	2 419 912	2 419 912	-
Réserves spéciales	2 603 050	2 603 050	-
Réserve spéciale de réévaluation	7 775 052	7 705 346	69 706
Subvention d'investissement	69 706	60 218	9 488
Ecart de conversion	2 040 762	1 689 122	351 639
Résultats reportés	(133 586 672)	(118 031 802)	(15 554 869)
<b>Total 2</b>	<b>(118 678 190)</b>	<b>(103 554 154)</b>	<b>(15 124 036)</b>
Actions propres	(325 774)	(325 774)	-
<b>Total 3</b>	<b>(325 774)</b>	<b>(325 774)</b>	<b>-</b>
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>(106 380 492)</b>	<b>(91 256 456)</b>	<b>(15 124 036)</b>
Résultat net des sociétés intégrées	(18 003 478)	(15 897 961)	(2 105 517)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(740 962)	412 797	(1 153 759)
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>(125 124 932)</b>	<b>(106 741 619)</b>	<b>(18 383 312)</b>
Résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère	(18 744 440)	(15 485 164)	(3 259 276)
Actions ordinaires en circulation	4 207 824	4 207 824	-
<b>Résultat par action (de base et dilué)</b>	<b>(4,455)</b>	<b>(3,680)</b>	<b>(0,775)</b>

## IV.9. INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ont passé de 1 495 450 DT au 31/12/2011 à 2 425 243 DT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Dans le capital et les réserves	588 389	1 001 187	(412 797)
Dans l'écart de conversion	1 095 891	907 061	188 831
Dans le résultat	740 962	(412 797)	1 316 449
<b>Total</b>	<b>2 425 243</b>	<b>1 495 450</b>	<b>1 092 483</b>

#### IV.10. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31/12/2012 à 39 558 528 DT contre 20 925 137 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Échéances à plus d'un an sur emprunts STIP (*)	38 828 760	20 786 522	18 042 239
Échéances à plus d'un an sur emprunts SMTP	21 648	58 959	(37 312)
Échéances à plus d'un an sur crédit-bail SMTP	647 433	-	647 433
Échéances à plus d'un an sur emprunts SOMACOP	26 260	20 854	5 406
Échéances à plus d'un an sur emprunts SOMACOP+	34 427	58 803	(24 375)
<b>Total</b>	<b>39 558 528</b>	<b>20 925 137</b>	<b>18 633 391</b>

(\*) Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an sur emprunts contractés par la société mère se présentent, par bailleur de fonds, dans la page suivante.

#### IV.11. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2012 à 971 313 DT contre 844 649 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Emprunts et dettes assortis C.P Etat (*)	844 649	844 649	-
Dépôts et cautionnements reçus	126 663	-	126 663
<b>Total</b>	<b>971 313</b>	<b>844 649</b>	<b>126 663</b>

(\*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien à la STIP depuis les premières années d'activité et qui provient d'un don Italien.

#### IV.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2012 à 1 065 765 DT contre 390 123 DT au 31/12/2011. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Provisions pour risques douaniers (*)	882 420	-	882 420
Autres provisions pour risques et charges	183 345	390 123	(206 778)
<b>Total</b>	<b>1 065 765</b>	<b>390 123</b>	<b>675 642</b>

(\*) Cf note V. Eventualités

Bailleur de fonds	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2012			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
<b>CREDITS NON RENEGOCIES</b>						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	601 716	171 919	1 289 392	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	741 304	197 681	1 433 187	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	979 681	279 909	2 099 317	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	401 965	100 491	703 439	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	730 014	182 504	1 414 403	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	808 447	202 112	1 566 367	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576 000,000	7 ans		-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois		-	-	3 589 365	3 589 365
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		65 324	39 334	9 345	114 003
AIL Crédit Leasing : 70 160,858	3 ans		26 576	12 847	-	39 423
<b>CREDITS RENEGOCIES</b>						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		1 755 637	442 498	-	2 198 135
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	7 035 000	-	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		1 566 667	1 566 667	-	3 133 333
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	3 285 717	1 714 284	-	5 000 001
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	488 700	254 964	-	743 664
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		1 013 913	1 106 087	-	2 120 000
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		3 180 000	-	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
<b>Total</b>			<b>38 828 760</b>	<b>6 271 296</b>	<b>31 533 384</b>	<b>76 633 440</b>

#### IV.13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2012 à 9 445 322 DT contre 14 517 127 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
<b>Fournisseurs d'exploitation</b>			
Fournisseurs locaux	2 769 673	3 750 482	(980 809)
Fournisseurs étrangers	2 737 121	1 473 192	1 263 930
Fournisseurs locaux, retenus de garantie	791	-	791
Fournisseurs locaux, effets à payer	1 074 187	570 810	503 377
Fournisseurs, factures non parvenues	2 473 226	8 283 967	(5 810 740)
<b>Total des fournisseurs d'exploitation</b>	<b>9 054 999</b>	<b>14 078 450</b>	<b>(5 023 452)</b>
<b>Fournisseurs d'immobilisations</b>			
Fournisseurs d'immobilisations locaux	118 994	118 994	-
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	25 555	-
Fournisseurs d'immobilisations locaux, retenus de garantie	245 775	234 338	11 436
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	-	59 789	(59 789)
<b>Total des fournisseurs d'immobilisations</b>	<b>390 324</b>	<b>438 676</b>	<b>(48 353)</b>
<b>Total général</b>	<b>9 445 322</b>	<b>14 517 127</b>	<b>(5 071 804)</b>

#### IV.14. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2012 à 32 600 784 DT contre 25 819 520 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Clients créditeurs	4 702 103	4 671 464	30 640
Personnel et comptes rattachés créditeurs	9 081 887	6 745 535	2 336 352
Etat et comptes rattachés créditeurs	13 036 231	7 699 951	5 336 281
Comptes courants associés créditeurs	1 308 243	1 317 119	(8 876)
Autres créditeurs divers	1 356 823	82 976	1 273 847
Comptes de régularisation Passifs	2 895 727	2 231 275	664 453
Provisions courantes pour risques et charges	219 769	3 071 201	(2 851 432)
<b>Total</b>	<b>32 600 784</b>	<b>25 819 520</b>	<b>6 781 264</b>

#### IV.15. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2012 à 147 995 590 DT contre 163 336 852 DT au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011	Variation
Échéances à moins d'un an sur emprunts (*)	6 340 764	3 566 103	2 774 661
Échéances à moins d'un an sur crédit-bail SMTP	323 194	-	323 194
Echéances impayées sur emprunts (*)	31 533 384	39 808 503	(8 275 119)
Emprunts courants	39 007 132	43 381 956	(4 374 824)
Intérêts courus	24 379 340	25 745 593	(1 366 253)
Banques débitrices	46 411 775	50 834 698	(4 422 923)
<b>Total</b>	<b>147 995 590</b>	<b>163 336 852</b>	<b>(15 341 264)</b>

Les échéances à moins d'un an (pour 6 271 296 DT) ainsi que les échéances impayées (pour 31 533 384 DT) sur les emprunts contractés par la société mère sont détaillées, par bailleur de fonds, dans le tableau des emprunts annexé à la note IV.10.

#### IV.16. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de 2012 s'élèvent à 114 346 672 DT contre 111 704 805 DT réalisés au cours de 2011. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011	Variation
<b>Ventes locales</b>			
Ventes locales de produits finis	53 685 874	53 117 117	568 757
Ventes locales de marchandises	14 516 274	12 602 639	1 913 634
Ventes de produits intermédiaires	613 170	731 722	(118 552)
Ristournes sur ventes locales	(5 059 175)	(3 965 268)	(1 093 907)
<b>Total des ventes locales</b>	<b>63 756 143</b>	<b>62 486 210</b>	<b>1 269 932</b>
<b>Ventes à l'export</b>			
Exportation de produits finis	50 119 692	49 078 933	1 040 759
Exportation de services	1 044 067	989 178	54 889
Ristournes sur ventes à l'export	(573 230)	(849 517)	276 286
<b>Total des ventes à l'export</b>	<b>50 590 529</b>	<b>49 218 595</b>	<b>1 371 934</b>
<b>Total</b>	<b>114 346 672</b>	<b>111 704 805</b>	<b>2 641 867</b>

#### IV.17. ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES

Les achats de marchandises consommés totalisent 3 940 376 DT au titre de l'exercice 2012 contre 79 530 DT au titre de l'exercice 2011. Les achats de marchandises consommés se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011	Variation
Achats de marchandises	3 407 273	2 050 513	1 356 760
Variation de stocks de marchandises	533 103	(1 970 983)	2 504 085
<b>Total</b>	<b>3 940 376</b>	<b>79 530</b>	<b>3 860 846</b>

#### IV.18. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements consommés totalisent 66 735 161 DT au titre de l'exercice 2012 contre 83 707 986 DT en 2011. Ces achats consommés se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011	Variation
Achats de matières premières et autres appro	61 743 266	75 718 864	(13 975 598)
Variation de stocks de matières premières	130 789	3 282 663	(3 151 874)
<b>Sous total</b>	<b>61 874 055</b>	<b>79 001 527</b>	<b>(17 127 472)</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	4 861 105	4 706 459	154 647
<b>Total général</b>	<b>66 735 161</b>	<b>83 707 986</b>	<b>(16 972 825)</b>

#### IV.19. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel encourus en 2012 s'élèvent à 26 285 130 DT contre 24 526 921 DT en 2011. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011	Variation
Salaires et primes	20 879 309	19 436 375	1 442 933
Charges sociales	4 721 871	4 426 290	295 581
Autres charges sociales	463 142	550 281	(87 138)
Cotisations au Fonds social	220 808	113 975	106 833
<b>Total</b>	<b>26 285 130</b>	<b>24 526 921</b>	<b>1 758 209</b>

#### IV.20. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 11 714 171 DT contre 9 882 368 DT au titre de l'exercice 2011. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011	Variation
Dotation aux résorptions de charges à répartir	10 220	9 249	971
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 398 170	9 922 826	475 344
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	576 057	273 093	302 964
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes clients	3 006 773	2 256 236	750 537
Dotation aux provisions pour risques & charges d'exploitation	966 816	111 666	855 150
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	222 056	295 952	(73 897)
Reprise sur provisions pour risques & charges d'exploitation	(2 819 525)	(105 471)	(2 714 054)
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks	(329 823)	-	(329 823)
Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(115 042)	(2 962 341)	2 847 299
Reprise sur provision pour dépréciation des éléments financiers	(201 531)	81 159	(282 690)
<b>Total</b>	<b>11 714 171</b>	<b>9 882 368</b>	<b>1 831 802</b>

## IV.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes supportées en 2012 s'élèvent à 12 317 475 DT contre 11 736 753 DT en 2011. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011	Variation
Intérêts sur emprunts non courants	1 375 315	850 450	524 865
Intérêts de retard de paiement	5 026 929	2 110 425	2 916 504
Intérêts des comptes courants bancaires	3 283 469	4 133 128	(849 659)
Intérêts sur crédits d'exploitation (Achats de MP)	1 204 961	1 449 705	(244 744)
Intérêts sur escomptes des effets à recevoir	316 852	355 653	(38 801)
Intérêts sur financement des exportations	275 010	476 806	(201 797)
Intérêts sur crédits de financement des stocks	4 444	21 707	(17 263)
Autres intérêts et pénalités	380 627	36 300	344 327
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	(142 707)	(26 985)	(115 723)
Escomptes accordés	151 816	858 888	(707 072)
Intérêts des dettes fournisseurs	81 159	-	81 159
Intérêts sur obligations cautionnées	31 267	51 753	(20 487)
Pertes et gains de Change non réalisés	(437 716)	741 913	(1 179 629)
Pertes et gains de Change réalisés	878 911	434 554	444 357
Autres charges et produits financiers	(112 861)	242 455	(355 315)
<b>Total</b>	<b>12 317 475</b>	<b>11 736 753</b>	<b>580 722</b>

## V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b> - <b>a) Garanties réelles</b>  • <b>Hypothèques</b>  Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd  Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet  Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB  BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB  ATB, UBCI		BTK, STB et Attijari B  BTK, STB et Attijari B  Attijari B	
• <b>Nantissements</b> Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
<b>b) Effets escomptés et non échus</b>	<b>3 776 688</b>	ATB, BNA et BH			
<b>TOTAL</b>	<b>3 776 688</b>				
<b>2 - Engagements reçus</b>  <b>a) garanties personnelles</b>					

<b>• Cautions personnelles</b>	<b>11 100 000</b>			
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG		
Caution accordée par un client	1 500 000	SPG		
Caution accordée par un client	3 000 000	SPG		
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI		
Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP		(2 087 927)
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus		
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD		
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP		(6 151 264)
<b>• Cautions bancaires</b>	<b>200 000</b>			
Caution accordée par un client	200 000	Sté JOMAA		
<b>b) Garanties réelles</b>				
<b>• Hypothèques</b>	<b>4 400 000</b>			
Hypothèque sur titre foncier n° 39984 (1 <sup>er</sup> rang)	200 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 48957 (1 <sup>er</sup> rang)	50 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 75959 (1 <sup>er</sup> rang)	800 000	JOMAA ET CIE		
Hypothèque sur titre foncier n° 34391 (vente en cours)	500 000	SOCOP		(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282 (affaire en cours)	300 000	SOCOP		(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE		
Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM		(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP		(6 151 264)

<b>• Nantissements</b>	<b>2 868 811</b>				
Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
<b>TOTAL</b>	<b>18 568 811</b>				
<b>3 - Engagements réciproques</b>					
<b>• Cautions bancaires au profit de la douane</b>	<b>10 063 829</b>	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI			
<b>TOTAL</b>	<b>10 063 829</b>				

## 2- Dettes garanties par des sûretés

<b>Postes concernés</b>	<b>Montant garanti</b>
<b>• Emprunts d'investissement</b>	<b>76 594 017</b>
AMEN BANK	14 349 120
BFT	3 000 000
BH	114 003
BIAT	2 500 000
BNA	13 589 365
Attijari BANK	8 876 446
BTK	8 743 665
STB	17 832 418
UIB	7 589 000

## **VI. EVENTUALITES**

**1-** La douane réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4 505 435 DT et 392 615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de la douane pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882 420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

**2-** La relation entre la STIP et ses salariés est régie par la convention interne d'établissement de la STIP. L'article 57 de cette convention prévoit ce que tout agent partant à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite. Ainsi, en vertu de cet article, la société est redevable à son personnel partant d'indemnités de départ à la retraite et par conséquent, elle encourt à ce sujet un passif éventuel. Toutefois, ce passif n'a pas pu être mesuré de façon fiable puisque son estimation est tributaire de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, en conséquent, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NCT 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

**3-** Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et (1 326 000) DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

# **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'audit des États financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2012**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport.

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci joints de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** et de ses filiales comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2012 ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à cette date.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

2- La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans le groupe relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

5- Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers consolidés.

## Opinion

7- A notre avis, les états financiers consolidés de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au Système Comptable des Entreprises.

## Paragraphe d'observation

8- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

8.1. La note III.5 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son activité.

Cette note indique que le groupe a accusé une perte nette consolidée de 18 744 440 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, portant les capitaux propres consolidés arrêtés à cette date à la somme négative de 125 124 932 DT.

Sur une base consolidée, le passif exigible était, au 31 décembre 2012, supérieur de 111 997 714 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 122 699 689 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société mère du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29 454 768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42 078 240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de ladite société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la STIP a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société mère s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société mère, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation du groupe. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

**8.2.** La note **V.1** aux états financiers qui indique que l'administration des douanes réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2 695 200 DT, 4 505 435 DT et 392 615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de l'administration des douanes pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

**8-3-** La note **V.2** aux états financiers dont le contenu indique que le groupe encourt un passif au titre des indemnités de départ à la retraite stipulées au profit du personnel de la société mère et de ses filiales SOMACOP et SOMACOP PLUS en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement pour la STIP et de l'article 47 de la convention collective nationale de la mécanique générale et des stations de vente de carburant pour ses deux filiales. Toutefois, ce passif, n'a pas pu être fiablement estimé en raison du caractère aléatoire lié aux différentes hypothèses actuarielles (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation, salaire de fin de carrière,...) et justifiait, conséquemment, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NCT 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

**8-4-** La note **V.3** aux états financiers dont le contenu indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1 326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

**Fait à Tunis, le 21 juin 2013**

#### **Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Mohamed Zinelabidine CHERIF**

**Financial Auditing & Consulting**

**Mohamed Neji HERGLI**